L'ABEILLE.

BULLIFT, MAGNE, & CO.
RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Les termes de l'abonnement ont passé une année. Aucune souscription, soit au journal entier, soit aux annonces, ne cesse dans le cours de l'année, discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait été donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.
ANNONCES. Une insertion par carré de chaque langue, pour la première semaine; et cinquante cents par chaque insertion subséquente. Tout changement demandé dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.
ARGENT COMPTANT pour les annonces. Les artisans et petites maisons de détail, 200, les banques, compagnies d'assurances, entreprises publiques, sociétés, etc., 300. Les annonces ne seront insérées qu'après avoir été payées, excepté pour les personnes connues, par qui le contraire aura été convenu.
Les annonces qui ne devront paraître que par intervalles, ou pour un temps limité, seront payées d'avance.
Les annonces qui auront une autre teneur que celle qui leur est donnée dans la copie, ou qui ne seront pas publiées dans les jours convenus, seront payées jusqu'à ce qu'elles soient publiées.
Les annonces qui auront été payées d'avance, et qui seront retirées avant d'avoir paru, ne seront remboursées que pour le temps qu'elles n'auront pas paru.
Les annonces qui ne porteront pas le nombre de fois qu'elles devront paraître, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient retirées, et payées en conséquence.
Les annonces de maisons et terrains à louer, et autres, seront payées d'avance, et ne seront pas publiées plus de trois fois par semaine.
Les annonces qui ne paraîtront pas la durée de l'année, ne seront publiées que pendant le temps qui aura été payé d'avance, et ne seront pas renouvelées sans nouvelle disposition.
AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le montant n'en ait été payé d'avance, et qu'il n'y ait un répondant.
LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, paieront pour chaque nouvelle annonce, autant la seconde que la première année, $50.
Les annonces de vente de terres et de meubles par autorité de justice, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

PAQUEBOT DE BATON ROUGE.
Le beau et rapide vapeur FUSELIER, capitaine [illegible], partira régulièrement de la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge, touchant à [illegible] et [illegible], le mercredi 30 courant, à 3 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
PRIESTLEY & BRO.,
19, Nlle Levée.

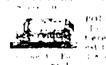

POUR LA CAROUSSE PLAQUEMINES
Le vapeur GOVERNOR TELLE, capitaine [illegible], partira comme il suit, savoir: [illegible] mercredi, à 3 heures, pour les susdits ports.
JACQUES LAROSE,
Levée, coin rue Daunoy.

ARRANGEMENT DE FÊTE.
POUR BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sarah et Tunica.—Le steamboat BRILLANT, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et vendredis à 10 heures du matin, pour retour il partira du Bayou Sarah tous les mardis et jeudis après l'arrivée des malles de la Nouvelle-Orléans, et tous les samedis après l'arrivée de la malle de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à
PRIESTLEY & BRO.,
19, Nlle Levée.

POUR LA RAIZE, EMBOUCHURE DU MISSISSIPI, (Faroune de Plaquemines.)
Le coasseige ayant pris charge en partie, et annonçant le steamboat bon marcheur TECHE, au steamboat Ontario, informe respectueusement les amis et le public en général, qu'ils partiront régulièrement tous les mardis de chaque semaine, à 10 heures du matin, pour la susdite Raize, ses environs et autres endroits intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
WIGGIN & DAVENPORT,
No 1 Nicks à l'O. Front Levee, entre les [illegible] et Bienville en chargé.
W. W. WIGGINS, capitaine.

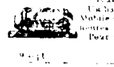

PAQUEBOTS RÉGULIERS ENTRE LA
NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & Co.
La magnifique et [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] de patron,
[illegible]
Navires. Tonneaux. Capitaines. Destination.
[illegible] Wm. [illegible]
Banjo Bulkley. Barnard. Boston.
[illegible] Hewett. Liverpool.
[illegible] Sanford. London.
[illegible] Lindsey. Liverpool.
[illegible] Nash. Boston.
Ces [illegible] sont [illegible] pour la première classe et [illegible] pour la commodité, [illegible] que toutes les marchandises [illegible] seront [illegible] avec [illegible] et [illegible] par [illegible] maisons et terrains à louer, ou à aliéner, ou à échanger, [illegible] ou [illegible] ou [illegible] ou